

GP/SF

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

LE DECRET DU PREMIER MINISTRE

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SOMMAIRE :

ANNÉE 1960 - N° 16 /PCM/MI.

Nomination.-

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi du 15 Février 1959 portant constitution du Dahomey ;

VU la Loi 59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU le Décret N° 171/PCM/MI. du 13 Octobre 1959, nommant M. HOUNKPATIN Adjoint au Commandant de Cercle de SAKETE ;

VU les nécessités de service ;

SUR proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

LE DECRET

ARTICLE 1er : M. HOUNKPATIN Paul, Attaché de 3ème classe, 3ème échelon de la F.O.M. actuellement Adjoint au Commandant de Cercle de SAKETE, est nommé Chef de la Subdivision Centrale de POBE, en remplacement de M. KOUKOUI appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /.

PORTO-NOVO, le 30 Avril 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. MAGA.

M. AROUNA.

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	1	PRESIDENCE	15	C.D.	1
J.O.R.D.	1	MI.	5	C.F.	1
Ht. COMMISSAIRE	3	C. SAKETE	1	INFO	1
F.P.	3	C. POBE	2	MIS A. COOP	1